



Madame, Monsieur,

Conformément aux articles L. 2212-2 et L. 2212-4 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), la commune de Saint Julien Molin Molette souhaite mettre en place un registre confidentiel des personnes vulnérables et/ou isolées de la commune afin de pouvoir les informer, les contacter et les aider lors de situations exceptionnelles (Confinement, canicule, autres problèmes).

La commune a décidé de mandater le Centre Communal d'Action Social (CCAS) pour remplir cette mission.

Lors de ces situations exceptionnelles, les membres du CCAS contacteront régulièrement les personnes inscrites sur le registre pour s'assurer que tout va bien et leur proposeront une visite à domicile si nécessaire. Ils rappelleront également les consignes élémentaires.

Peuvent s'inscrire : **toutes personnes se sentant en situation de vulnérabilité.**

Ce recensement repose sur une démarche volontaire des personnes. Il est facultatif.

La demande de recensement pourra être effectuée par la personne elle-même, par son représentant légal ou par un tiers (ami, voisin, aide à domicile, médecin ...). Elle peut se faire par écrit notamment en utilisant le formulaire ci joint (disponible également sur le site de la mairie), par mail ou téléphone auprès du secrétariat de la mairie ou du CCAS.

Téléphone de la mairie : 04 77 51 51 11

téléphone du CCAS : 07 84 83 92 81

La demande d'inscription, effectuée par un tiers ou un représentant légal, doit se faire obligatoirement par écrit. De plus, le tiers ou le représentant légal doit présenter un acte justifiant sa qualité.

La personne ou son représentant légal peut à tout moment demander sa radiation de ce registre par courrier, par mail ou par téléphone.

Nous vous informons également que ce registre pourra être communiqué au Préfet, sur demande de ce dernier, en cas de déclenchement du plan d'alerte et d'urgence.